

**Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue à huis-clos et en visio-conférence,  
le jeudi 2 juillet 2020 à 20 h 00.**

**ORDRE DU JOUR**

**Mot de bienvenue**

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
- 3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2020 tenue à huis-clos et en visioconférence
- 04- **Correspondance**
- 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 29 mai au 18 juin 2020
- 05- **Administration**
- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> juillet 2020
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 mai au 17 juin 2020
- 6.2 Dépôt du projet de règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher
- 6.3 Municipalisation d'une partie de la rue du Havre – Lot 6 363 765
- 07- **Sécurité publique**
- 08- **Loisirs et culture**
- 8.1 Embauche du personnel d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2020
- 8.2 Nouveau mandat pour l'installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs
- 8.3 Entretien des locaux utilisés par le camp de jour estival 2020 dans le cadre de la pandémie de la COVID-19
- 09- **Hygiène du milieu et travaux publics**
- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 mai au 16 juin 2020
- 9.2 Octroi d'un contrat de scellement de fissures de pavage 2020
- 9.3 Octroi d'un contrat de fourniture d'équipements pour l'installation d'un variateur de fréquence à l'usine Village (1280, route Principale)
- 9.4 Embauche d'un manoeuvre-journalier au service des Travaux publics
- 9.5 Échantillonnage et analyse en laboratoire de l'eau provenant du réseau d'aqueduc privé du Domaine François
- 10- **Varia**
- 11- **Période de questions**
- 12- **Levée de la séance**

**Prenez note que cette version d'ordre du jour est préliminaire et provisoire. L'ordre du jour doit être approuvé par le conseil municipal en séance et cet ordre du jour est susceptible d'être modifié. Version 30 juin 2020**